



Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Celui-ci fixe les grandes orientations et les règles applicables en matière d'aménagement : des normes impératives à connaître en cas de construction.



Le PLU a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2014. Il a été modifié par délibération en date du 31 mai 2016 puis en date du 13 décembre 2016. Sa mise à jour a été actée par arrêté municipal en date du 8 septembre 2017.

Documents

[PLU Projet de modification simplifié n°3](#)

[plu-pieces-administratives.pdf](#)

[PLU - Rapport de présentation](#)

[PLU - Plan de Zonage](#)

[PLU - Rapport de présentation modification simplifiée n°2](#)

[PLU - Règlement simplifié n°2](#)

[PLU - Délibération Modification n°2](#)

[PLU - Zone AU AE](#)

[PLU - Zone AU](#)

[PLU - Zone AUR](#)

[PLU - Zone N](#)

[PLU - Zone UAE](#)

[PLU - Zone UE](#)

[PLU - Zone UR](#)

[PLU - Zone UV](#)

[PLU - OAP modifié LQ](#)

[PLU - OAP modifié](#)

[PLU - Zonage 1](#)

[PLU - Zonage 2](#)

[PLU - Zonage 3](#)

[Plan des servitudes](#)